



LES SESSAD AU TEMPS DES METAMORPHOSES

Réinterroger nos spécificités pour mieux les valoriser

10^e journées régionales de formation
des personnels des **SESSAD** (SESSAD, SESSD, SSAD, SAFEP, SSEFIS, SAAAIS)

Les 19 et 20 novembre 2015

Au Palais des Arts de Vannes



2 B, rue du Pâtis Tatelin - 35700 RENNES
Tél. 02.99.38.04.14 - Fax. 02.99.63.41.87
E-mail : accueil@creai-bretagne.org
N° d'enregistrement formation continue : 53.35.01613.35



10^e journées régionales de formation

des personnels des **SESSAD**

(SESSAD, SESSD, SSAD, SAFEP, SSEFIS, SAAAIS)

Les 19 et 20 novembre 2015

Au Palais des Arts de Vannes

LES SESSAD AU TEMPS DES METAMORPHOSES

Réinterroger nos spécificités pour mieux les valoriser

Les transformations en cours dans le secteur de la santé (sanitaire, social et médico-social) placent les SESSAD dans une situation originale. Souvent précurseurs des nouvelles modalités d'accompagnement, ils rencontrent aujourd'hui des attentes fortes du côté de l'offre de soin et de l'action sociale qui envisagent des évolutions d'organisations. Pour les SESSAD, services ambulatoires au plus près du parcours et des lieux de vie des enfants et des adolescents, ce modèle en construction, c'est une chance et c'est un risque.

C'est une chance, puisque les SESSAD peuvent se prévaloir de modalités d'intervention et d'une expérience des coopérations intersectorielles qui peuvent faire exemple pour ceux qui souhaitent faire évoluer leur pratique auprès des personnes : plus proches, intégrant l'ensemble des dimensions d'une situation de vie, « assembleurs », ils peuvent assurer une permanence de l'attention portée aux enfants et à leurs parents et favoriser la cohérence des interventions multiples. *

C'est aussi un risque, puisque les rapports de force qui s'installent lorsque des entités se rencontrent, peuvent se faire au détriment de la reconnaissance des savoir-faire des uns comme des autres. C'est aussi un risque pour les SESSAD eux-mêmes s'ils omettent de s'interroger sur l'évolution de leur positionnement, la transformation de leur organisation, l'évolution et l'ajustement de leurs compétences professionnelles.

L'importance de l'interconnaissance mutuelle est d'autant plus pressante à l'heure où les lois en préparation mettent en avant la nécessité de réorganiser l'offre sanitaire, sociale et médico-sociale en pensant non plus en termes d'institutions et de places mais en termes de

réponses, de dispositifs et de parcours et insistent de ce fait sur l'articulation entre les acteurs présents sur un même territoire.

Néanmoins, quelle que soit la forme qu'ils prennent (présence aux réunions de synthèse, supports de communication, rencontres...), **les échanges avec les autres acteurs impliquent d'être en capacité d'expliquer** – clairement, simplement – **ce qu'apportent les SESSAD** et ce qui les différencie des autres structures.

A travers notamment des témoignages sur l'accompagnement multidimensionnel des situations, la mobilisation et l'articulation avec les partenaires, la place des familles, et les lieux d'intervention, nous veillerons à **mettre en évidence les apports particuliers de l'accompagnement en SESSAD tout en interrogeant les différences de pratiques** entre services.

L'objectif de ces 10^e journées régionales sera par conséquent **d'échanger collectivement sur l'identité et la spécificité des SESSAD**, à l'aune du contexte actuel et dans une optique de **valorisation des pratiques** en interne et à destination des autres acteurs.

* Ainsi, la recommandation de l'ANESM sur les SESSAD insiste sur la **nécessité d'une bonne coopération** entre ces services **avec les autres acteurs de leur environnement** à plusieurs titres :

- *comme l'ensemble des établissements et services médico-sociaux à l'heure actuelle, les SESSAD doivent mobiliser les ressources présentes dans l'environnement en fonction des besoins et projets des jeunes accompagnés ;*
- *par ailleurs, les SESSAD ont pour rôle de médiatiser les rapports entre les jeunes accompagnés et leur environnement ;*
- *plus encore, les SESSAD ont vocation à étayer, en fonction de leurs besoins et demandes, les autres acteurs intervenant auprès des jeunes qu'ils accompagnent ;*
- *enfin, la recommandation invite de façon plus générale les SESSAD à se positionner comme un lieu ressource sur leur territoire d'intervention.*



LES SESSAD AU TEMPS DES METAMORPHOSES

Réinterroger nos spécificités pour mieux les valoriser

Les 19 et 20 novembre 2015

Au Palais des Arts de Vannes

PROGRAMME

Jeudi 19 novembre

8 h 30	Accueil des participants
9 h 00	Ouverture : - Anne-Yvonne EVEN , directrice adjointe de l'offre médico-sociale, ARS de Bretagne - Alain DOUSSET , président de l'Association Régionale des SESSAD
9 h 15	Rachelle LE DUFF – Conseillère technique au CREAL de Bretagne Données de cadrage sur les SESSAD
9 h 45	Pascale ROUSSEL , enseignante à l'EHESP <i>Le changement de modèle du handicap : approche situationnelle, effets sur le système d'observation et les pratiques d'évaluation</i>
10 h 45	Pause
11 h 00	Vignettes Illustratives dans les pratiques d'élaboration des projets personnalisés de la mise en œuvre de ce changement de modèle du handicap : - Travail des SESSAD des Côtes d'Armor avec la MDPH 22 (outil GEMSO) - Alain DOUSSET , directeur du SESSAD des Vallées (22) et Rachel SANCHEZ , chef de service au SSEFS J. Cartier (22) - Travail du SESSAD Mille Sabord G. Régnier 35 (évaluation fonctionnelle) – Caroline DE TAURIAC , psychologue, neuropsychologue
12 h 15	Repas
13 h 45	Roland JANVIER , Docteur en sciences de l'information et de la communication, directeur général de la fondation Massé Trévidy (29) <i>Les enjeux de l'évaluation pour l'accompagnement en SESSAD</i>
14 h 45	Pascal THEBAULT <i>« Une réponse accompagnée pour tous » : la mise en œuvre des orientations du rapport « Piveteau »</i>
15 h 30	Pause
15 h 45	Vignettes illustratives d'évolutions de pratiques en SESSAD - la plate-forme de coordination ADAPEI 22 : Conséquences pour les SESSAD - Céline TILLON , Coordinatrice pôle territorial Handicap 22 de St Brieuc et Valérie GALLAIS-LE FRENE , Coordinatrice pôle territorial Handicap 22 de Lamballe - l'organisation en dispositifs : expérimentation SESSAD/ITEP Aire : • Michel ROPERS , chef de service au ITEP/SESSAD de Kerbeaurieux (PEP 22) • David NABUCET , chef de service au SESSAD Interm'aide (EPSM Les Mauriers)
17 h 00	Fin des travaux

Vendredi 20 novembre

8 h 30	Accueil des participants
9 h 00	Mireille PRESTINI , chargée de mission au pôle programmation de l'offre de service à la CNSA <i>La structuration de l'offre médico-sociale pour faciliter les parcours sur les territoires - Quels enjeux pour les SESSAD ?</i>
10 h 15	Pause
10 h 30	Ateliers : 1. Clinique et évaluation 2. L'obligation de suivi après la sortie : veille ?, soutien ?, évaluation continue? 3. La co-construction du projet avec les parents 4. Gevasco : outil obligatoire d'évaluation, comment l'utiliser pour le rendre opérant pour les SESSAD ? 5. Le partenariat des SESSAD avec les professionnels extérieurs pour l'évaluation des situations et l'accompagnement
12 h 00	Repas
13 h 30	Répétition des ateliers
15 h 15	Pause
15 h 30	Bertrand QUENTIN , philosophe, Maître de conférence à l'université de Paris-Est Marne-la-Vallée, enseignant en master d'éthique médicale, sociale et hospitalière : <i>"Un cheval de Troie pour ouvrir les portes"</i>
16 h 30	Clôture des travaux

LES SESSAD AU TEMPS DES METAMORPHOSES

Réinterroger nos spécificités pour mieux les valoriser

Les 19 et 20 novembre 2015

Au Palais des Arts de Vannes

Argumentaires des ateliers



2 B, rue du Pâtis Tatelin - 35700 RENNES

Tél. 02.99.38.04.14 - Fax. 02.99.63.41.87

E-mail : accueil@creai-bretagne.org

N° d'enregistrement formation continue : 53.35.01613.35

Salle Corvette / Rez-de-chaussée

Atelier 1 Clinique et évaluation ?

Animation :

- Patrick MOUNIER, chef de service au SESSAD du Bas Landry à Rennes(35)
- Alain DOUSSET, directeur du SESSAD des Vallées à Dinan(22)

Dans un contexte financier de plus en plus contraint, il semble légitime de voir les financeurs s'intéresser de manière précise à l'utilisation de l'argent public.

Cependant, notre secteur, riche en compétences et « savoirs-faire », se retrouve quelque peu bouleversé par les évolutions empreintes de la culture de l'évaluation.

Cette nouvelle donne oblige les institutions et services, pour être en conformité avec les différents textes : loi 2002-2 (démarche qualité, évaluations interne et externe), loi 2005, et recommandations de bonnes pratiques...à se questionner et à objectiver :

- leurs fonctionnements et activités d'une part,
- leurs évaluations des situations qu'ils accompagnent d'autre part.

Cette multiplication de textes et de contraintes évaluatives peut produire de l'insécurité, une perte de sens pour les accompagnants des personnes en situation de handicap, de vulnérabilité.

Alors même que l'objectif est de mieux répondre aux besoins et attentes des publics accompagnés, les professionnels craignent que cette invitation/obligation qui leur fait objectiver et formaliser leurs pratiques n'entraîne une moindre reconnaissance de la dimension clinique de l'accompagnement au nom de la rationalisation et de la lisibilité.

Cet atelier, à partir de présentation de pratiques dans deux services différents aura pour but d'échanger et de poser les questions suivantes :

- la clinique reste-t-elle incontournable ? Possible ? Comment la valoriser ?
- la démarche évaluative est-elle compatible avec la possibilité de créer, d'inventer, d'innover ?
- quels sont les véritables changements à l'œuvre dans nos services ?

Salle Ketch / Niveau 2

Atelier 2 Le suivi après la sortie du SESSAD

Animation :

- Marie-Laure RADIOYES, cadre socio-éducatif au SESSAD Mille Sabord à Rennes (35)
- Nicolas METAYER, chef de service au SJDV 56 à Auray (56)

Le parcours de vie de chacun est constitué de changements et de ruptures (changements de lieux de vie, de scolarisation, entrée dans la vie professionnelle, événements familiaux). Ceux-ci s'accompagnent inévitablement d'une part d'incertain et d'imprévisible. Pour les enfants et les familles que nous accompagnons en SESSAD, la fin de l'accompagnement par nos services est un changement supplémentaire, une autre prise de risque. En effet, le «filet de sécurité» établi par l'accompagnement de l'équipe pluridisciplinaire s'efface alors.

Dans sa volonté de permettre une continuité dans les parcours des jeunes, le législateur a défini une obligation de suivi après la sortie de la manière suivante : *« L'établissement ou le service assure l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle de l'adolescent à sa sortie. Afin d'apporter son appui au jeune et à sa famille, en liaison avec les services administratifs et sociaux compétents auxquels il ne se substitue pas, il apporte son concours aux démarches nécessaires pour faciliter l'insertion professionnelle et l'insertion sociale. Cet accompagnement est poursuivi sur une durée minimum de trois ans.¹ »*

Dans notre environnement médico-social où les notions de fluidité des parcours, de réseaux et de coordination, prennent une place de plus en plus importante, cet atelier a pour objectif d'échanger sur la manière dont cette disposition réglementaire est mise en œuvre dans nos différents services.

Aussi, nous pourrions partager nos expériences autour des questions suivantes :

- Ce suivi après la sortie est-il investi par les jeunes et leur famille ?
- Son objectif est-il clair pour les usagers comme pour équipes ?
- Durant cette période, peut-on répondre aux demandes d'évaluations ?
- Quels types d'intervention sont proposés dans chacun de nos services ?
- Quelles sont les limites que chaque service se donne ?
- Comment est valorisé le temps consacré à cet accompagnement ?

¹ Article D312-18 CASF

Salle Goélette / Niveau 2

Atelier 3

La co-construction du projet avec les parents

Animation :

- Rachel Sanchez, chef de service au SSEFS Centre Jacques Cartier à Saint Brieuc (22)
- Isabelle Gall, chef de service au SESSAD de Morlaix (29)

« Prendre le temps de bien accueillir l'enfant et ses parents, c'est-à-dire les écouter, recueillir leurs questionnements, leurs attentes, leurs inquiétudes et leurs incertitudes, c'est déjà commencer à construire le projet personnalisé avec eux »¹.

L'ensemble des recommandations de bonnes pratiques, le Code de l'Action Sociale et des Familles, invitent les établissements et services à s'inscrire dans une dynamique de co-construction du projet individuel d'accompagnement avec les usagers et leurs parents.

La participation des usagers répond à l'une des priorités de la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

« La famille est associée à l'élaboration du projet individualisé d'accompagnement, à sa mise en œuvre, à son suivi régulier et à son évaluation »² : principe réaffirmé par le décret d'avril 2009, lequel remplace les termes « prise en charge » par le mot « accompagnement ».

- **Comment favoriser la co-construction du projet personnalisé et sa formalisation ?**

La co-construction avec les parents :

- quelles sont les étapes nécessaires et incontournables ?
- quels supports et méthodes peuvent être facilitateurs ?
- Comment « Aider les parents à coordonner les interventions autour de leur enfant et les soutenir dans leurs responsabilités parentales, sans se substituer à eux, mais au contraire, en reconnaissant et en mobilisant leurs compétences et leur expertise en complémentarité de celle des professionnels »³.

- **Comment favoriser la relation de confiance ?**
- **Quelle place pour chacun ?**

¹ Recommandations de bonnes pratiques « l'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile », ANESM

² Le Décret du 2 avril 2009 du code de l'action sociale et des familles, Art D312-63

³ Recommandations de bonnes pratiques « l'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile », ANESM

Salle Cotre / Niveau 2

Atelier 4

Gevasco : outil obligatoire d'évaluation, comment l'utiliser pour le rendre opérant pour les SESSAD

Animation :

- Dominique BOURGEOT, directeur adjoint du SESSAD Marguerite le Maître à Ergué Gaberic (29)
- Béatrice THIBAUT-METIVET, responsable au SESSAD/SSAD du centre hélio-marin de Plérin (22)

Le GEVA-Sco mis en place en 2012 est le volet scolaire du GEVA (Guide d'évaluation des besoins de compensation des personnes handicapées). Elaboré conjointement par le Ministère de l'Education Nationale et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, son objectif est de « *mettre en place des supports communs d'observation, d'évaluation et d'élaboration des réponses, qui puissent être utilisés par les MDPH, les services de l'éducation nationale, et leurs partenaires dans le cadre d'un processus harmonisé, exploitable sur tout le territoire national.* »

Il permet de recueillir des informations relatives à chaque enfant handicapé en situation scolaire au regard de son parcours scolaire, ses activités d'apprentissage, de sa mobilité, de sa sécurité, des actes essentiels de la vie quotidienne, de ses activités relationnelles ou de sa vie sociale.

Avec l'arrêté du 6 février 2015, le GEVA-Sco devient l'unique support de toutes les demandes d'élaboration ou de réexamen d'un projet personnalisé de scolarisation. « *Il remplace tous les documents supports de demandes, notamment d'accompagnement, de matériel pédagogique adapté ou d'orientation.* » Il est renseigné soit par l'équipe éducative, soit par l'enseignant référent lors de l'ESS et se substitue au compte-rendu d'ESS.

L'introduction du GEVA Sco vient interroger la place et le rôle des autres outils existants dont les bilans d'évaluation réalisés par les SESSAD. Le Geva Sco n'a pas vocation à se substituer à ces bilans mais à être « alimenté » par les différentes évaluations (évaluations cliniques des professionnels dont ceux du SESSAD, auto-évaluation par le jeune et sa famille...).

L'enjeu pour les SESSAD est alors de contribuer à cette évaluation pour définir le PPS en ESS ? sans oublier les autres dimensions du plan personnalisé de compensation.

Le partenariat des SESSAD avec les partenaires extérieurs pour l'évaluation et le suivi des situations

Animation :

- Martine LOUEDEC, chef de service du SESSAD Jean-Louis Etienne à Brest (29)
- Yves LECOMPTE, directeur du centre Angèle Vannier à Rennes (35)

Les SESSAD ont pour mission d'assurer un accompagnement global des jeunes et, pour ce faire, coordonnent une équipe de professionnels salariés des services, de qualifications différentes et complémentaires, selon les profils et besoins des personnes accueillies, de leurs objectifs spécifiques et des caractéristiques des territoires sur lesquels ils interviennent.

Pour autant, nous dit la recommandation de l'ANESM sur l'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les SESSAD : « Les SESSAD apportent une valeur ajoutée grâce à la diversité et à la qualité des réseaux et partenariats dont ils sont partie prenante sur leur territoire. Aucun SESSAD ne peut, en effet, être centré sur la seule économie de sa structure. Leur capacité à faire lien et une organisation résolument orientée vers l'extérieur constituent en quelque sorte leur compétence centrale. C'est cette approche qui contribue à l'inscription de l'enfant comme acteur de son projet dans ses différents milieux de vie. C'est également dans l'interaction des dimensions pédagogique, thérapeutique et éducative que le SESSAD va affirmer son identité.

...Le principal enjeu pour les SESSAD consiste à faciliter une mobilisation pertinente et efficace des partenaires impliqués dans le projet de l'enfant, tout en respectant le rôle spécifique de chacun et ses missions, afin d'assurer la cohérence de l'accompagnement et d'éviter de susciter des mécanismes défensifs. Il ne s'agit en aucun cas de se substituer aux partenaires mais au contraire de venir en appui et d'être une ressource. À l'inverse, la légitimité et le fonctionnement du SESSAD doivent être reconnus.

...Compte tenu de leurs missions et des problématiques propres à chaque jeune accompagné, les SESSAD sont ainsi amenés à travailler avec divers acteurs du champ sanitaire, médico-social, social, de la petite enfance, de l'éducation nationale, des structures de loisirs, de la protection de l'enfance ou encore de la justice. »

- Comment les équipes de SESSAD relèvent-elles ce défi de la « transdisciplinarité » autour du projet pour l'enfant ?
- A quelles difficultés sont-elles confrontées ?
- Quelles modalités de partenariats et stratégies peuvent-elles mettre en place ?
- Quelle plus-value pour les jeunes de la mise en place d'évaluations et d'accompagnement coordonnés ?

